

LE PRÉFET DE MAYOTTE ÉVOQUE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

# « Toute une palette d'actions »

Outre les « arrêts préfectoraux de reconduites à la frontière » – les béotiens parleraient d'expulsions en évoquant les 5 070 « APRF » exécutées à Mayotte depuis le début de l'année à l'encontre d'immigrés clandestins anjouanais, le préfet de l'île hippocampe compte sur d'autres méthodes pour enrayer ce qu'il qualifie lui-même d'« invasion migratoire ». La coopération bilatérale ? Il semble douter de son efficacité. La coopération régionale ? Elle en est à ses balbutiements... Une chose est sûre : il faudra bientôt payer pour se faire soigner à l'hôpital...

Lors de sa visite à Mayotte en 2002, la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin insistait sur « l'action menée par le gouvernement auprès des états voisins pour fixer les gens chez eux ».

En clair, elle évoquait des négociations avec les autorités comoriennes et anjouanaises pour empêcher des milliers de candidats à l'immigration clandestine d'embarquer chaque année à leurs risques et périls sur des barques surchargées afin de rallier et de s'installer à Mayotte...

Interrogé sur les résultats de cette action, le représentant de l'Etat à Mayotte prend d'abord des pincettes : « l'ambassade de France à Moroni serait mieux à même de répondre que moi »...

## « Pour coopérer, encore faut-il qu'il y ait un Etat ! »

Mais encore ? Quid de cette « action gouvernementale ?... » « Cette pression que Mme Girardin évoquait en 2002, elle n'en est pas chargée, confie encore Jean-Jacques Brot. Ce sont les autorités diplomatiques qui mènent cette coopération bilatérale. Nos collègues du Quai d'Orsay font tout pour la relancer. Et ils se démènent pour mener des actions concrètes dans le domaine de la santé, de l'éducation et des activités rurales. Mais ils ne trouvent pas toujours en face d'eux le répondant qui permette de concrétiser ces intentions ».

Et le représentant de l'Etat de se lâcher : « La coopération bilatérale d'Etat à Etat avec les Comores a dramatiquement chuté depuis dix ans. Pour faire de la coopération d'Etat à Etat, encore faut-il qu'il y ait un Etat ! »

Retournant à son domaine de compétence, le préfet préfère évoquer la coopération régionale : « Moi, je peux vous parler de ce que l'on fait nous. Voici deux mois, nous avons créé un fonds de coopération régionale doté de 380 000 € dont le comité

de gestion s'est réuni à deux reprises, le 3 et le 27 octobre 2003 à Mayotte ; il a pris un certain nombre de décisions pour démarrer des projets. On a agréé le 27 octobre dernier pour 170 000 € de projets avec Madagascar. Avec les Comores, le montant des subventions atteint les 185 000 €, essentiellement pour Anjouan.

Tous ces projets sont menés avec des associations, aucun avec l'Etat, naturellement ; c'est par exemple un projet d'artisanat, le développement de la filière avicole, la production maraîchère. On relève aussi le soutien à une saline d'Anjouan, une dotation d'équipements au centre hospitalier de Hombo pour 25 000 €... Ce sont plutôt de petits projets de développement rural, éducatif ou de santé. Mais naturellement, c'est le début d'une coopération régionale qui complète la coopération bilatérale, dans la mesure où celle-ci peut se développer. Mais je redis toutes les difficultés qu'ont nos collègues de l'ambassade pour trouver des interlocuteurs », reprend le préfet.

## « La gratuité des soins : une pompe aspirante »

Jean-Jacques Brot considère naturellement que la lutte contre l'immigration clandestine « passe par toute une palette d'actions. Dans cette palette, il y a et la coopération bilatérale, et la coopération régionale. Il y a la répression, et puis aussi une action diplomatique plus générale, pour faire comprendre aux Comores – c'est ce qu'évoquait sans doute Mme Girardin – que Mayotte française est un fait irréversible et qu'on ne doit pas le remettre en cause par un laxisme en matière migratoire », assène à nouveau le préfet.

Toujours dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine dans l'île hippocampe,



« La coopération bilatérale d'Etat à Etat avec les Comores a dramatiquement chuté depuis dix ans. Pour faire de la coopération d'Etat à Etat, encore faut-il qu'il y ait un Etat ! », s'exclame Jean-Jacques Brot.

le représentant de l'Etat veut en outre « revenir sur certains points qui sont complètement archaïques à Mayotte, comme par exemple le maintien de la gratuité des soins » dans le système de santé. « Un archaïsme absurde », s'exclame-t-il ! « Mayotte est le seul endroit en Afrique où l'on maintient cette gratuité ! C'est là une véritable pompe aspirante pour l'immigration clandestine ! L'un des chevaux de bataille du préfet sera donc d'imposer prochainement le paiement d'un forfait à l'hôpital.

« Ça se fait d'ailleurs déjà très bien dans les Caraïbes, comme par exemple à Sainte-Lucie. Et c'est évidemment de nature à décourager une part d'immigration clandestine de pur confort. Parce qu'il y a quand même des hôpitaux aux Comores et à Anjouan, même s'ils ne sont pas forcément en très bon état »...

Selon Jean-Jacques Brot, « une réflexion est engagée à l'hôpital de Mayotte pour créer un bureau des entrées et aller vers une tarification des soins ».

« C'est pourquoi, par ailleurs, nous voulons accélérer l'intégration républicaine qui passe évidemment, enfin, par l'instauration de la sécurité sociale et des mutuelles. Car tout cela ne sera viable que si nos compatriotes ont la sécurité sociale et les mutuelles.

« On ne peut pas faire payer les Mahorais et ne pas leur donner un niveau équivalent de

protection sociale. Pour des raisons idéologiques, sans doute, ces choses n'ont pas été faites dans le passé. Je suis donc un farouche partisan de la fin de la gratuité des soins à Mayotte.

Aux médecins mahorais qui grincet des dents, le préfet déclare plus ou moins qu'il est temps de se débarrasser de « ce complexe de culpabilité néo-coloniale » : « Encore une fois, la

France n'a plus aucune responsabilités aux Comores ! L'histoire est injuste, mais c'est l'histoire. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. La coopération, c'est une chose.

« La solidarité nationale, c'en est une autre. Les Comores ont voulu être indépendantes ? Qu'elles le soient ! », répète inlassablement Jean-Pierre Brot.

Pascal NEAU

## « L'islam mahorais agressé »

A en croire le représentant de l'Etat aux Comores, parmi les « menaces » que « l'invasion migratoire » anjouanaise fait peser à Mayotte, figure aussi « la radicalisation de l'islam ». « Il y a une pénétration palpable, à Moroni et en Grande Comore en particulier, des organisations non gouvernementales islamiques », s'exclame le préfet Jean-Jacques Brot, lorsqu'on remarque le caractère pourtant très modéré de la pratique de l'islam telle que la conçoivent les habitants des Iles de la Lune.

Selon lui, « l'activisme des ONG islamique est évidemment proportionnel au délabrement du système scolaire comorien ». Et le préfet de mettre en garde contre « les arrières-pensées des organisations » qui financeraient notamment les écoles coraniques du pays.

## « Des Comoriens clandestins radicaux »

« Et il y a d'ores et déjà une radicalisation de l'islam pratiqué par des comoriens clandestins à Mayotte, rebondit encore le préfet mahorais. Clairement ? Ce sont des comoriens clandestins plus radicaux qui, dans la mosquée d'Ongajo, sur la commune de Dembeni, ont imposé un changement.

En l'occurrence, un partage des locaux de prière des rites intégristes. C'est comme si, dans l'église de Brive la Gaillarde, où j'ai mes habitudes,

les adeptes du Front National ou de Mgr Lefèvre avaient imposé des trucs un peu inhabituels par rapport à Jean-Paul II... Ici, on trouverait ça normal ? Moi, je ne trouve pas ça normal. Je ne m'immisce pas dans la vie de cette mosquée ! Je constate que par la force du nombre, nous avons là un premier exemple de l'intégrisme venant directement des Comores.

« Je constate qu'il s'agit d'une agression contre l'islam modéré de Mayotte. Qui dit que cela ne fera pas école ? » embraie le préfet. « La ques-



« La pénétration d'ONG islamiques (en provenance des Comores, nldr) produit des effets par transitivité. D'abord à Mayotte. Et je prédis que cela s'exportera sans tarder à la Réunion », lance carrément le préfet Jean-Jacques Brot.

tion est posée. Je ne dis pas, encore une fois, qu'il y a immédiatement une réalité ; je dis qu'il y a un premier signe tangible, qui date de septembre 2003, et que ce qu'on observe depuis déjà plusieurs années – la pénétration d'ONG islamiques – produit des effets par transitivité. D'abord à Mayotte. Et je prédis que cela s'exportera sans tarder à la Réunion.

J'observe également qu'un diplomate saoudien en poste à Nairobi est venu en juillet dernier, sous couvert d'une visite purement touristique, pour proposer les services à Mayotte et qui a trouvé normal de venir faire du prosélytisme pour la Ligue islamique basée en Arabie Saoudite et de proposer ses services et ses financements pour un certain nombre de madrasas. Pour l'instant, il n'y a pas de suites concrètes...

« Mais je précise que jusqu'à présent, les diplomates saoudiens avaient toujours refusé de mettre les pieds à Mayotte – comme nous leur demandons tous les ans – pour établir des visas pour la Mecque au profit de nos compatriotes qui veulent aller en pèlerinage. Les Saoudiens se sont toujours refusés de foutre les pieds à Mayotte car ils ne reconnaissent pas Mayotte française. Seulement quand il s'agit de venir faire du prosélytisme pour la Ligue islamique, alors là, ils n'hésitent pas. Vous voyez un peu, la dissymétrie ! »



« Même s'ils ne sont pas forcément en très bon état, il y a quand même des hôpitaux aux Comores et à Anjouan ! », remarque le préfet en donnant l'impression de se dédouaner.